Communiqué de presse
20 juin 2025

Un moratoire : une double peine pour les agriculteurs et le monde rural

La **Fédération Française des Producteurs Agrivoltaïques (FFPA)** exprime sa **vive incompréhension** après l'adoption, à l'Assemblée nationale, d'un amendement instaurant un **moratoire total** sur les installations éoliennes et photovoltaïques. Ce **coup d'arrêt brutal** va à l'encontre des besoins exprimés par les agriculteurs et des dynamiques locales engagées pour une transition énergétique, concrète et équilibrée.

Cette mesure frappera directement le monde agricole, de plus en plus impliqué dans la production d'énergies renouvelables. En bloquant l'ensemble des projets, ce moratoire **remet en cause des modèles agricoles innovants**, qui intègrent l'énergie comme un levier de diversification, d'adaptation au changement climatique et de résilience économique.

Partout en France, des agriculteurs développent des projets agrivoltaïques **rigoureux et intégrés**, respectueux des terres et construits avec les territoires. En balayant ces initiatives, l'amendement **compromet des années de travail** et envoie un signal de défiance au monde agricole et rural.

Cette instabilité législative fragilise la confiance des acteurs engagés dans la transition. Elle souligne **l'urgence d'une stratégie énergétique claire et cohérente**, notamment à travers la PPE 3.

La FFPA **exhorte le Gouvernement à reprendre la main** via la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, pour garantir une trajectoire lisible et durable des énergies renouvelables dans les territoires.

L'agrivoltaïsme est un **outil concret au service des agriculteurs**, construit avec les acteurs locaux, pour **sécuriser les productions** et contribuer à l'autonomie énergétique du pays.

À l'approche du **vote solennel du 24 juin**, la FFPA invite les parlementaires à **rejeter toute disposition de blocage généralisé** et à réaffirmer une ambition partagée : une **transition énergétique ancrée dans les territoires et portée par les agriculteurs**.

FFPA – 17 cours Xavier Arnozan – 33000 Bordeaux - www.ffpa.fr
Contact : contact@ffpa.fr